

Infos Covid-19 Un Rêve de Campagne

ANNULATION Conditions contractuelles standard

Si vous annulez votre séjour jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée : les arrhes (50%) seront conservées à titre de dédommagement.

Si vous annulez à moins de 30 jours de la date d'arrivée : vous devrez verser en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

Conditions d'annulation Covid-19 :

(conditions valables pour une réservation directe. Si vous réservez par une plateforme de type Airbnb ou Abritel ou autre, ce sont leurs conditions qui s'appliquent)

Remboursement ou report du séjour ou avoir sur les sommes engagées:

- Si le Preneur est dans l'impossibilité de se rendre sur le lieu de la location en raison des interdictions réglementaires mises en place par l'Etat français (confinement, interdiction de déplacement).

- Si les dispositions réglementaires mises en place par l'Etat français interdisent le Bailleur de louer.

Ces conditions ne s'appliquent pas en revanche aux autres motifs d'empêchement que le Preneur pourrait invoquer (restaurants/aires de jeux/autres sites fermés, inquiétude personnelle, effectif en baisse quelque soit la raison, proche malade, etc...). Le cas échéant, les conditions de la clause pénale liée aux sommes engagées s'appliquent.

SECURITE

Nous veillons à ce qu'un ménage scrupuleux soit fait après chaque départ (utilisation de produits désinfectants type Sanytol en liquide, lingettes et bombe textiles)+aération des pièces.